



AVIS PUBLIC

ADOPTION RÈGLEMENT MUNICIPAL

Prenez avis qu'à une séance ordinaire du Conseil tenue le 2 juillet 2013, le Conseil municipal de la Ville d'Asbestos a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-203

MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2000-24 « CIRCULATION DES VÉHICULES TOUT TERRAIN SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX » MODIFIÉ PAR LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 2000-31, 2006-111, 2006-124, 2008-140 ET 2009-152

Ce règlement fait en sorte que la circulation de véhicules tout terrain est autorisée durant toute l'année sur le territoire d'Asbestos, et ce, là où ladite circulation est permise.

Ce règlement entre en vigueur à la date de sa publication, soit le 10 juillet 2013. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau du greffe de la Ville d'Asbestos aux heures normales de bureau.

Donné à Asbestos, Québec, ce 3^e jour du mois de juillet 2013.


MARIE-CHRISTINE FRASER, GREFFIÈRE